

2023 /

SÉANCE DU 04 DECEMBRE 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-trois, le quatre décembre à quatorze heures, le Comité Syndical, s'est réuni à la Communauté de communes Sor et Agout, après avoir été convoqué par le Président conformément aux dispositions des articles L.2122-8 et L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation :

28 novembre 2023

Date d'affichage :

28 novembre 2023

Nombre de délégués

en exercice : 60

Délibération n° : 04122023 / 6.1.bis

Rectificative de la délibération n°04122023 / 6.1 entachée d'une erreur de retranscription

Nombre de voix délibératives :

45

Membres titulaires présents : 35

Jean-Paul ALRAN, Alain ASTIE (pouvoir de Jean-Luc DARGEIN-VIDAL), Bernard BARRIER, Denis BAYLE, Jacques BIAU (pouvoir de Francis REMIOT), Alain BOUISSET, Alain CLERGUE, François COLLADO, Alex DE NARDI, Jean-Luc ESPITALIER, Jean-Marc FEDOU, Sylvain FERNANDEZ, Didier GAVALDA (pouvoir de Michel FARENC), Gilles GINESTET, Gaëtan GÖBBELS, Jean-Pierre GOS, Xavier ICHARD, Patrice JACQUET, Nicolas LEROUX (pouvoir de Frédéric ICHARD), Eric LEROUX, Didier MAHOUX, Jacques MAURY, Daniel MAYNADIER, Franck MONNERET, Marc MONTAGNÉ, Alain OURLIAC, Jean-Claude PINEL, Vincent RECOULES, Michel SABLAYROLLES (pouvoir de Jean-François FALGAYRETTES), Jacques SALVETAT, Jean-Marc SOULAGES, Jean-Marc TARROUX, Didier VALAX (pouvoir de Michel BUFFEL), Jean-Claude VERNIER (pouvoir de Vincent COLOM), Olindo VIVAN.

Membres titulaires représentés : 3

Elian COMENT (représenté par Martine HOUDET), Christian HAMON (représenté par Thierry FOULCHÉ), Myriam VIGROUX (représentée par Jérôme CORSO).

Membres suppléants présents : 3

Jérôme CORSO (représente Myriam VIGROUX), Thierry FOULCHÉ (représente Christian HAMON), Martine HOUDET (représente Elian COMENT).

Membres titulaires excusés ayant donné pouvoir : 7

Michel BUFFEL (pouvoir à Didier VALAX), Vincent COLOM (pouvoir à Jean-Claude VERNIER), Jean-Luc DARGEIN-VIDAL (pouvoir à Alain ASTIE), Jean-François FALGAYRETTES (pouvoir à Michel SABLAYROLLES), Michel FARENC (pouvoir à Didier GAVALDA), Frédéric ICHARD (pouvoir à Nicolas LEROUX), Francis REMIOT (pouvoir à Jacques BIAU).

Membres titulaires excusés : 15

Jean-Charles BALARDY, Sylvain CALS, Pierre ESCANDE, Jean ESQUERRE, Gérard FABRE, Serge GAVALDA, Lionel GERVAUX, Emile GOZE, Joël IMBERT, Frédéric JOURDE, Alain LEMONNIER, Marc MADERN, Noël MEYSSONNIER, Jean-Paul RAYSSAC, Mickaël VIATGE.

Objet : Mise en place d'une nouvelle tarification pour le service public des bornes IRVE

Au cours de la matinée précédant le Comité syndical, se tiendra la seconde édition de l'« Arène de gouvernance » du SDET. Cette rencontre de participation citoyenne, réunira des usagers de véhicules électriques, un collège d'élus du SDET, des professionnels du secteur et des représentants d'associations locales de défense des consommateurs membres de notre Commission Consultative des Services Publics Locaux.

L'objectif de cette rencontre sera de débattre et d'émettre des avis utiles au Comité syndical du SDET dans le cadre d'une prise de décision relative à l'évolution tarifaire pour l'utilisation des bornes IRVE implantées sur le territoire tarnais.

Monsieur le Président rappelle que malgré la crise énergétique et de son impact sur le prix de l'électricité, le SDET a maintenu des prix extrêmement attractifs sur son réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques.



Toutefois, il explique que les perspectives des prix de l'électricité pour 2024 imposent une augmentation des tarifs pour limiter le déficit de fonctionnement à des niveaux acceptables.

Pour mémoire, Monsieur le Président rappelle que le prix du tarif Bleu EDF est de 0.2276 €/kWh HT, précisant que ce dernier a augmenté de 10% et de 15% sur 2023. Il ajoute que les tarifs actuels d'utilisation des bornes sont :

- Charge Normale : 0.20 €/kWh TTC
- Charge Rapide : 0.32 €/kWh TTC
- Charge Super chargeur : 0.45 €/kWh TTC

Afin de limiter le déficit de fonctionnement à des niveaux acceptables et s'inscrire durablement vers un service à l'équilibre, Monsieur le Président propose au Comité syndical de se prononcer sur la nouvelle tarification suivante :

- Charge Normale : **0.30 €/kWh TTC**
- Charge Rapide : **0.40 €/kWh TTC**
- Charge Super chargeur : **0.55 €/kWh TTC**

Par ailleurs, Monsieur le Président explique qu'une participation de 500 euros par an et par borne est actuellement demandée aux communes au titre d'une contribution aux dépenses de fonctionnement.

Il ajoute que les zones urbaines en Occitanie comme par exemple la ville de Nîmes sont actuellement sollicitées par des opérateurs privés. En ce sens, la participation communale constitue un frein pour l'implantation des bornes pour les communes rurales.

De ce fait, Monsieur le Président propose au Comité syndical de réduire ou de supprimer cette participation selon l'option ci-dessous :

2024 : participation communale par an et par borne = 250 euros et 2025 = 0 euros.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres, aujourd'hui présents ou représentés :

- **Décide** d'adopter la nouvelle tarification pour l'utilisation du réseau public tarnais de bornes de recharge pour véhicules électrique, telle qu'exposée dans le tableau ci-dessous
- **Décide** de réduire la participation communale aux dépenses de fonctionnement par an et par bornes IRVE, à 250 euros pour l'année 2024 et à 0 euros à partir de 2025.
- **Autorise** le Président à prendre tout acte ou toute mesure se rattachant à ces décisions.

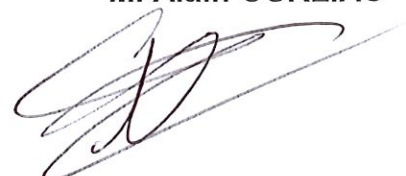
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre figure la signature et la liste des membres présents.

Certifié conforme
A Albi, le 04 décembre 2023

Le Président
M. Alain ASTIE

Le secrétaire de séance
M. Alain OURLIAC



PROPOSITION TARIFICATION
SUITE ARENE GOUVERNANCE

borne normale jusqu'à 22 kVA	SDET
Coût au kWh de jour	0,30 €/kWh
entre 7h et 21h	
Coût à la minute de jour au-delà de 4h*	0,025 € /min
entre 7h et 21h	
Coût au kWh de nuit*	
entre 21h et 7h	0,12 € / kWh
Coût à la minute la nuit	0 €
entre 21h et 7h	
borne rapide jusqu'à 50 kVA	SDET
Coût au kWh de jour	0,40 € / kWh
entre 7h et 21h	
Coût à la minute de jour au-delà d'une heure	0,040 € /min
entre 7h et 21h	
Coût au kWh de nuit*	
entre 21h et 7h	0,28 € / kWh
Coût à la minute la nuit au-delà d'une heure	0,040 € /min
entre 21h et 7h	
borne haute puissance au-delà de 50 kVA	SDET
Coût au kWh de jour	0,55 € / kWh
entre 7h et 21h	
Coût à la minute de jour au-delà de 45 mn	0,40 € /min
entre 7h et 21h	
Coût au kWh de nuit*	
entre 21h et 7h	0,38 € / kWh
Coût à la minute la nuit au-delà de 45 mn	0,40 € /min
entre 21h et 7h	
Abonnement pour les bornes du SDET (Tarn)	Aucun
coût de commande de badge ou de porte clé	6 euros / unité
Montant maximal de transaction	Aucun

* : Les tarifs heures de nuit ne sont accessibles qu'aux utilisateurs « Le Plein Tarnais » (par carte RFID ou application Alize)

Envoyé en préfecture le 09/01/2024

Reçu en préfecture le 09/01/2024

Publié le 09/01/2024

ID : 081-258100072-20231204-04122023_6_1BIS-DE

